



Pisciculture Louis BLANC - LA PUYA
92, rue des Marquisats 74000 - ANNECY

☎ 0450 51 53 97

Email : aappma.annecy.rivieres@gmail.com

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
VENDREDI 25 FEVRIER 2022 19H30
SALLE TOM MOREL – THORENS GLIERES

Le VENDREDI 25 FEVRIER 2022 s'est tenue l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association Les Pêcheurs en Rivières du Secteur d'Annecy conformément à ses statuts.

M. Francis AUBERT déclare ouverte l'Assemblée Générale à 19 heures 45 précises. Il souhaite la bienvenue à tous. Il remercie pour leur présence :

Mme Magalie MUGNIER Conseillère Départementale représentant M. Martial SADDIER
 Mme Odile MAURIS Conseillère Départementale Canton Annecy 3
 M. Christian Anselme Maire de Fillière
 M. Philippe MACHEDA Vice-Président de l'Association des communes Forestières de Hte Savoie
 M. Fabrice GALLOTTA Président de la FDPPMA Hte Savoie
 M. Yann MAGNANI Président d'Annecy Lac Pêche
 Ainsi que le personnel de la Fédération présent.

EXCUSÉS

Madame Véronique RIOTTON – Députée
 Monsieur Martial SADDIER – Président du Conseil Départemental
 Monsieur Lionel TARDY - Vice-Président du Conseil Départemental
 Monsieur François Excoffier – Conseiller Départemental
 Madame Virginie Detraz – DDT

PRESENTATION DU NOUVEAU CA

Francis Aubert procède à la présentation du nouveau bureau et du nouveau CA :

Une Assemblée Générale Extraordinaire s'est tenue le 21 octobre 2021 ; un nouveau conseil d'administration a été élu qui a constitué son nouveau bureau pour un mandat allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026.

Le nouveau bureau se compose de la manière suivante :

Président : Francis Aubert
 Trésorier : René Venet
 Vice-Président : François-Gilles Sanchez
 Secrétaire : Gilles Richier

Les autres membres du conseil d'administration sont :

Gilles Béviard
 Guillaume Dedieu
 Richard Dubois

Laurent Duparc
 Christophe Thuillot
 Romain Vignaud

CONTRE RENDU AG 2021

Gilles Richier, secrétaire, procède à la lecture du compte rendu de l'AG de l'exercice 2020.

Vote. Approuvé à l'unanimité

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021

En cette année 2021 plusieurs de nos amis de la pêche nous ont quittés. Parmi eux

Alain GUYOT – président de la Mirandelle de 1990 à 2021

Guy BERTHELIN dont l'aide fut précieuse à la pisciculture

Christian RAMON, notre interlocuteur de la DDT.

Daniel DIZAR, Président de la Fédération Départementale depuis 2010.

En leur hommage une minute de silence est demandée.

La saison de pêche 2021 a débuté par l'instauration d'un couvre-feu lié à la pandémie qui a limité nos déplacements au bord des rivières.

Un début d'été particulièrement pluvieux avec des débits soutenus favorables pour nos poissons, plus difficile pour les pêcheurs moins nombreux au bord de la rivière pendant cette période.

Ainsi de nombreuses activités furent retardées, en particulier les pêches électriques. Toutefois nous avons évité une période d'étiage toujours stressante pour les poissons et dramatique pour les rivières.

Néanmoins les activités de l'association se sont poursuivies, parmi lesquelles la production d'alevins de truites de souche indispensable pour soutenir le Plan Local de Gestion (PLG) découlant du Plan Départemental pour la Protection du Milieu Aquatique et la Gestion des ressources Piscicoles (PDPG).

L'objectif est atteint pour le bassin versant des Usses avec 142635 Alevins.

Pour le bassin versant du Lac d'Annecy : 7 190 Alevins.

Concernant les bassins versants FIER-FILLIERE nous ressentons toujours la perte des géniteurs suite à la tempête en juillet 2019 avec des quotas à 28% par rapport au PLG. Toutefois 34 050 truitelles ont été alevinées sur les rivières du DAUDENS – VIERAN ET MARAIS DE L'AILE.

Un retour à une production optimale FIER-FILLIERE est prévue dès cette année avec la production de 120 000 à 130 000 alevins grâce à l'arrivée à l'état adulte du nouveau stock de géniteurs.

Toutes les opérations de production d'alevins à partir de poissons de souche méditerranéenne (identifiés par vérification génétique) s'effectuent en collaboration avec la fédération que nous tenons à remercier pour leur aide précieuse lors du puçage et des pontes des poissons.

Nous avons également participé à de nombreuses pêches scientifiques avec la fédération, parfois sur d'autres AAPPMA. Les objectifs de ces pêches étant :

L'amélioration de nos connaissances sur certains secteurs

Le suivi de l'évolution des populations sur les sites de référence

Vérifier la reproduction naturelle sur des zones de référence.

Au total sur le **secteur Annecy rivières** ont été réalisées :

- 14 pêches d'inventaires pour l'observatoire du recrutement naturel ainsi que 2 sondages par la fédération de Haute Savoie

- 2 pêches d'inventaire par l'Office Fédéral de la Biodiversité
- 7 pêches d'inventaire de la société GAY environnement étude avant-projet microcentrale, 2 sur le nant debout, 2 sur un affluent du nant debout (celui qui sort de la grotte), 1 sur Montmin, 2 sur le ruisseau de Fetelay (affluent du Montmin)
- 15 pêches de travaux par l'AAPPMA Annecy rivières.

Bonne nouvelle pour cette année 2021 grâce à un printemps froid et un mois de juillet pluvieux les rivières n'ont pas subi de périodes critiques en fin d'été ainsi aucune pêche de sauvetage n'a été nécessaire. Espérons qu'il en soit de même pour cette année.

Nous tenons à remercier chaleureusement tous les bénévoles pour leur participation lors de ces pêches.

Leur implication lors des pêches de travaux, encadrées par notre technicien, nous permet d'intervenir pour garantir de meilleures pratiques des entreprises BTP souvent peu habituées aux travaux en rivières.

Suite à une visite de contrôle, à la pisciculture, de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) des mises aux normes ont été réalisées :

- Installation d'une armoire de rétention pour produits de traitement
- Amélioration de la procédure de désinfection des chaussures à l'entrée de la pisciculture.

Suite à une visite de contrôle de sécurité effectuée par la société DEKRA des mises aux normes de l'installation électrique ont été apportées à l'ensemble du bâtiment.

Nous avons recruté Melle Betty PRAVAZ, en CDD à temps partiel pour poursuivre la récupération des baux de pêche. 189 baux ont été récupérés sur les zones d'alevinage

L'école de pêche encadrée par Christophe LAUGIER, guide de pêche a réuni 17 jeunes pêcheurs débutants lors de 4 stages sur une période de 5 jours.

Une AG extraordinaire s'est tenu le 22 octobre salle des Eaux & Forêts à Annecy Le Vieux. A cette occasion un nouveau conseil d'administration de l'AAPPMA a été élu ainsi que les délégués à l'AG de la FD et la validation des candidatures pour les élections au CA de la fédération départementale qui se tiendra le 5 mars prochain à Bonneville. Le passage de 5 à 3 prises par jour a également été voté.

Une mise à jour du panneautage réglementaire pilotée par Yves Josserand a été effectuée pour être opérationnelle pour l'ouverture 2022. Merci aux gardes particuliers, sociétés locales et bénévoles.

NOMBRE D'ADHÉRENTS, TARIFS 2022



Evolution du nombre d'adhérents et de vente de cartes de pêche de 2020-2021

Produit	Saison 2020	Saison 2021	Evolution	
Carte Personne majeure	1440	1533	93	+6.46%
Sous-Total des cartes Personne Majeure	1440	1533	93	+6.46%
Carte Découverte Femme	97	111	14	+14.43%
Carte Personne mineure (12-18 ans)	297	302	5	+1.68%
Carte Personne mineure (parrainage)	17	17	---	---
Carte Découverte -12 ans	409	399	-10	-2.44%
Carte Découverte -12 ans (parrainage)	33	33	---	---
Carte Hebdomadaire	360	388	28	+7.78%
Carte Journalière	627	744	117	+18.66%
Total Cartes de Pêche	3230	3527	297	+9.2%
Autres options	767	902	135	+17.6%
Total cartes de pêche + options	3997	4429	432	+10.81%
Total Adhérents	1834	1963	129	7,03%

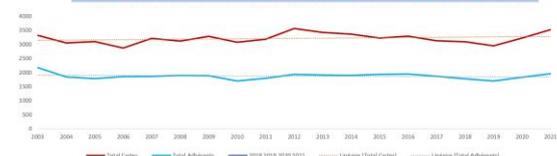
Ce qu'il faut retenir pour 2021:

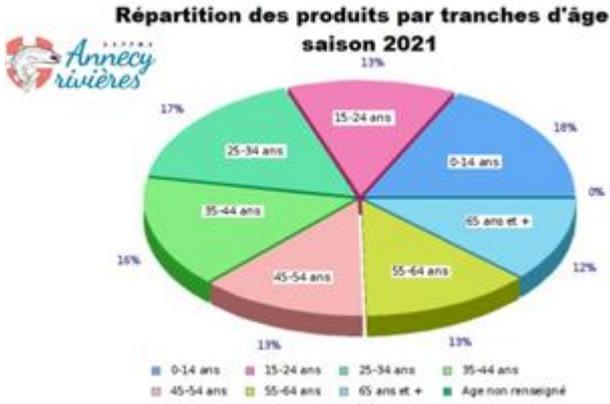
1963 adhérents (+7%) pour 3527 cartes vendues (+9,2%)

Evolution du nombre des cartes et du nombre d'adhérents

ANNÉE	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Adhérents Adultes	1840	1846	1848	1839	1845	1874	1895	1905	1913	1919	1923	1922	1915	1912	1904	1914	1915	1946	1933
Adhérents Mineurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Membres de 12 à 18 ans	278	292	292	217	199	177	228	202	188	189	202	187	192	192	204	212	201	202	213
Membres -12 ans	144	138	204	133	311	314	396	426	533	469	392	394	395	394	396	391	409	432	409
Membres majeurs	485	479	518	399	510	399	485	485	490	508	492	510	492	478	451	492	494	494	494
Membres mineurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2 jours	227	220	227	202	246	319	327	322	402	451	492	486	490	479	454	472	472	472	480
15 jours	298	314	369	282	287	189	132	175	74	74	74	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Cartes	3026	3058	3216	2878	3214	3214	3294	3291	3384	3505	3424	3371	3331	3296	3314	3305	2991	3210	3527
Total Adhérents	3026	3058	3216	2878	3214	3294	3291	3384	3505	3424	3371	3331	3296	3314	3305	2991	3210	3210	3527

2021: 1963 Adhérents pour 3527 cartes vendues



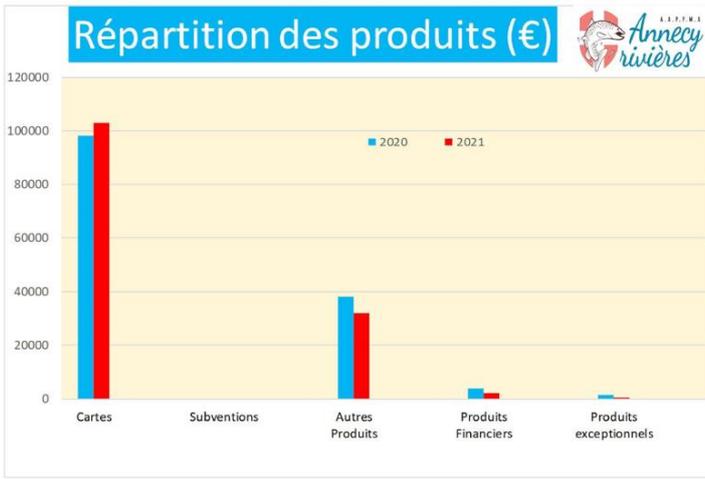


TARIFS CARTES DE PECHE 2022

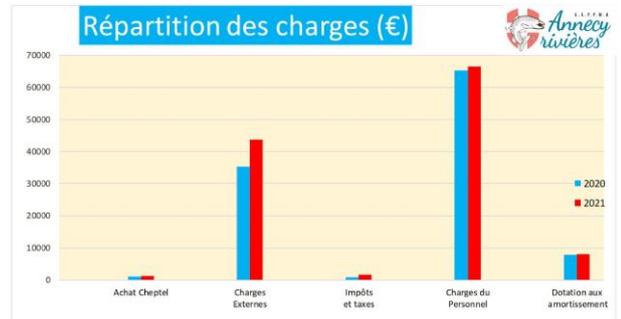
Pêcheur ne possédant pas de carte		cotisation AAPPMA	cotisation FD	CPMA	Prix de la carte	Réciprocité 74/73
ANNUELLE	CARTES ADHERENT ADULTE	51,80	16,00	36,20	104,00 €	12,00 €
	DECOUVERTE FEMMES (réciprocité 74/73 gratuite)	16,00	4,80	14,20	35,00 €	gratuite
	CARTE MINEURS (12-18 ans)	25,00	2,30	2,70	30,00 €	4,00 €
	CARTE MINEURS (parrainage)	12,50	1,15	1,35	15,00 €	4,00 €
TOURISTIQUE	CARTE DECOUVERTE -12 ans	5,50		0,50	6,00 €	gratuite
	CARTE JOURNALIERE	9,80	2,30	3,90	16,00 €	
	CARTE JOURNALIERE MINEUR 12-18 ans	5,00	2,30	3,90	11,20 €	
	CARTE HEBDOMADAIRE	15,00	5,00	13,00	33,00 €	10,00 €

Prix des cartes inchangé

PRÉSENTATION DES COMPTES 2021



Cartes	Subventions	Autres Produits	Produits Financiers	Produits exceptionnels
98267	-	37925	4065	1354
102994	-	31913	2165	488



Achat Cheptel	Charges Externes	Impôts et taxes	Charges du Personnel	Dotation aux amortissements	Autres Charges
1140	35330	930	65279	7806	3
1327	43713	1685	66378	7978	3

Bilan des comptes (€)

	ACTIF		PASSIF	
	2021	2020	2021	2020
ACTIF IMMOBILISE	69 068	76 592	FONDS PROPRES	354 660
IMMO CORPORELLES	17 523	25 501		331 884
IMMO FINANCIERES	51 545	51 091	RESULTAT	23 263
ACTIF CIRCULANT	308 374	274 344	Subventions d'INVESTISSEMENT	488
CREANCES	16 662	26 009	DETTE CYCLIQUES	22 783
TRESORERIE	287 062	245 060	-FOURNISSEURS	9 153
DISPONIBILITES	2 557	964	-FISCALES ET SOCIALES	13 256
CH. CONST. AVANCE	2 094	2 311	-AUTRES DETTES	374
TOTAL	377 442	350 936	TOTAL	377 442



Résultats (€)
2020: 20477
2021: 23263

RAPPORT COMMISSION DE CONTRÔLE



Rapport à l'Assemblée Générale de l'AAPPMA Anecy Rivières sur le contrôle des comptes de l'exercice 2021

Mesdames, Messieurs,

Suite au mandat qui nous a été confié lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 mars 2021, nous avons procédé, sur la base des documents présentés, à la vérification des comptes de l'AAPPMA Anecy Rivières pour l'exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2021.

Les contrôles effectués par pointage nous ont permis de constater l'exactitude de la comptabilité et l'existence de pièces justificatives probantes pour chaque opération vérifiée.

Le compte de résultat indique un total de 144 345,80 € en produits et de 121 082,81 € en charges soit un exercice excédentaire de 23 262,99 €.

Nous avons constaté que le bilan ainsi que le compte de résultats concordent avec la comptabilité.

En conséquence, nous recommandons à l'assemblée générale d'approuver les comptes présentés, d'en donner décharge aux responsables et de remercier le trésorier pour son travail.

Lecture est faite du rapport des vérificateurs aux comptes qui recommandent d'approuver les comptes de l'année 2021.

Vote : Approuvé à l'unanimité

A Anecy le 14 février 2022

Les vérificateurs des comptes

Alain LAINE

Clément CHANCRIN



RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE

Sont candidats à l'élection de la commission de contrôle pour le mandat 2022 :

Laurent Avril
Alain Lainé

Vote. Approuvé à l'unanimité.

PROGRAMME DES ACTIVITÉS 2022

Dès la première réunion du nouveau CA, le 7 janvier, après avoir défini les grands axes du mandat que vous nous avez confié, des commissions ont été créées :

COMITE DE GESTION DE LA PUYA

- Gestion des bâtiments, travaux site de la Puya
- Gestion et développement de la pisciculture

COMMISSION ENVIRONNEMENT-REGLEMENTATION-GARDERIE

- Education à l'environnement, à la biodiversité et au développement durable
- Détention et Gestion des baux de pêche
- Surveillance et Protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques

COMMISSION COMMUNICATION

- Création et développement d'outils de communication
- Informations régulières aux adhérents
- Permettre une participation active des adhérents

COMMISSION DEVELOPPEMENT DU LOISIR PECHE-APN-TOURISME PECHE

- Mise en valeur de la Gestion piscicole
- Actions de développement du loisir pêche amateur

- Animation et développement de l'Atelier Pêche Nature

Les premiers chantiers des commissions ont débuté. Ainsi le renforcement de la garderie (mission statutaire de contrôle) avec la programmation de la formation et l'assermentation de 3 nouveaux gardes (2 gardes bénévoles et le recrutement d'un technicien à la pisciculture qui effectuera des missions de garderie) ce qui portera l'effectif à 11 gardes.

Le dossier de parcours de pêche urbain du THIOU sera présenté pour validation à la DDT en juin pour débuter le 11 mars 2023. Sur un linéaire de 1.8 kilomètres des lâchers réguliers de truite arc en ciel permettront aux pêcheurs amateurs de s'adonner à leur loisir favori, un secteur sera réservé aux écoles de pêche. Des panneaux d'information seront installés le long du parcours.

A la pisciculture le travail ne s'arrête jamais, après le tri des géniteurs en fin d'année pour éviter toute consanguinité, éclosion et tri des œufs, puis marquage des alevins vésiculés, et nourrissage jusqu'à fin mai où les alevins rejoindront les tronçons à aleviner définis par notre PLG : 7200 sur les affluents du lac (ANGON et BORNETTE), 120000 sur FIER-FILLIERE et 136000 sur les USSES Amont Aval ainsi qu'à l'automne des truites AEC de souche Bouillouze dans le bas des USSES.

Avec les Sociétés Locales un point du PLG sera fait pour ce qui les concerne pour éventuellement si c'est justifié le faire évoluer pour les 6 prochaines années.

Comme chaque année l'AAPPMA interviendra pour effectuer des pêches soit de sauvegarde lors de travaux dans la rivière, de sauvetage lors des périodes de sécheresses de plus en plus nombreuses où il faut déplacer souvent dans l'urgence des poissons avant l'assèchement total du cours d'eau. Afin de respecter la réglementation nous allons nous doter d'un appareil supplémentaire pour les pêches électriques évitant ainsi perte de temps et gain de kilomètres pour emprunter un appareil disponible auprès d'une autre AAPPMA.

Nous continuerons également à participer aux nombreuses pêches organisées par la fédération notamment celles sur notre territoire.

Prévu cette année :

- 14 pêches d'inventaire pour l'observatoire du recrutement
- 10 pêches d'inventaire sur le bassin versant FIER-FILLIERE.

Mais aussi la participation avec nos bénévoles à d'autres pêches électriques sur d'autres territoires que notre AAPPMA selon les besoins.

La poursuite de la collecte des baux de pêche se poursuivra. Sans doute que l'achat des données actualisées du cadastre seront nécessaires, les nôtres datant de 2017.

Le suivi et la participation au contrat de Bassin Fier et Lac (SILA) et au Contrat de Rivières des Ussets (SMECRU).

La page COVID espérons le sera bientôt tournée et les animations et manifestations auxquelles nous participons habituellement pourront reprendre : fête de la pêche, nettoyage du Thiou, animation auprès des scolaires ...

L'AAPPMA est propriétaire conjointement avec l'AAPPMA Annecy Lac du bâtiment qu'elles ont construit sur le site de la Puya, le terrain appartenant à la ville d'Annecy.

Cette construction datant de 1962 avec une occupation des locaux et une production d'alevins sans discontinuer depuis 60 ans, nécessite des travaux de rénovation importants qui sont à programmer rapidement et dont certains sont déjà lancés.

Concernant les bâtiments :

- Toiture, façades, isolation, menuiseries, serrurerie, toit-terrasse

Concernant la pisciculture :

- Bassins circulaires extérieurs, tuyauterie et peinture plafond de la salle d'éclosion,

S'ajoute pour notre AAPPMA :

- la rénovation de ses bureaux, et création d'une vraie salle de réunion

- le remplacement du véhicule pour le transport de poissons : alevinages, et pêches électriques

Tous ces dossiers vont mobiliser fortement la nouvelle équipe durant cette première année du mandat.

Vote, Approuvé à l'unanimité.

ARRÊTE PRÉFECTORAL RÉGLEMENTAIRE 2022

L'Arrêté Préfectoral Permanent 2022 :



Ouverture en 1^{ère} Catégorie:

- **du 12 mars au 9 Octobre**
- **Lacs de montagne du 4 juin au 9 Octobre***

* Ouverture 2 Avril pour: Mines d'Or, Montriond, Vallon, Vert
et 1^{er} Mai pour: Fontaine, Plan du Rocher, Les Plagnes, Benit et Pontet

Sur Anancy-Rivières max 3 truites/ jour Maille à 30cm sur le Fier, la Fillières, les Usses (jusqu'au Pont de Chatel) **et l'Eau Morte** (du pont de Doussard jusqu'au parcours « prendre et relacher » belvédère au Castor de la RN du bout du lac), **25 cm 3 truites pour tous les autres cours d'eau.**

Rappel : nous recommandons l'utilisation d'hameçon sans ardillon afin de relâcher vos prises dans les meilleures conditions.

RENFORCEMENT DE LA GARDERIE

En 2022, quatre personnes sont volontaires pour suivre les sessions de formation de garde pêche particulier, elles vont ainsi venir renforcer notre garderie.

ÉTUDE SUR L'EFFICACITÉ DE L'ALEVINAGE

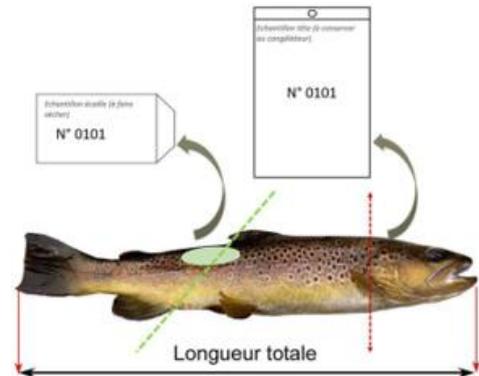
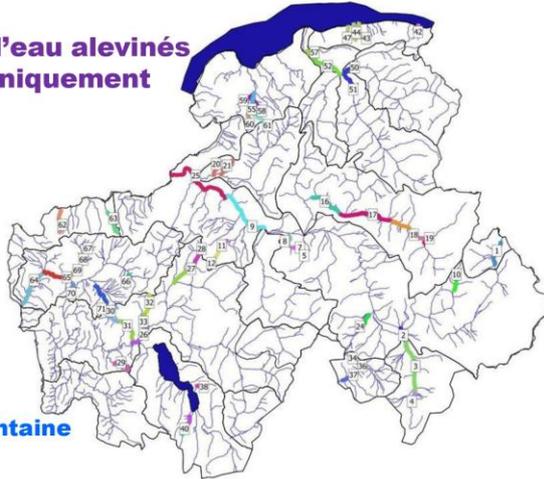
Rappel du besoin de volontaires pour remplir les carnets de capture.

Les alevins déversés dans les zones dégradées sont marqués aux otolithes, il s'agit de contrôler parmi les prises les poissons issus des alevinages et ceux de la reproduction naturelle.



Tronçons des cours d'eau alevinés Attention: tronçons uniquement

- Le Fier
- Le Daudens
- Le Marais de l'aile
- Le Nant de Gillon
- Le Vieran
- La Riu d'Angon
- La Bornette
- Les Usses
- Le Rui de Mounant
- Le Flon
- Le Fornant
- Le Riu de la chaude Fontaine
- Les Petites Usses



PROBLEMATIQUE DES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Nous parlons des plantes originaires d'autres continents qui se sont implantées localement. Elles peuvent porter atteinte à la biodiversité locale (qualité et régénération des ripisylves), à la santé des personnes, usages, activités, à la stabilité de certaines infrastructure naturelles (notamment les berges de cours d'eau).

La stratégie de gestion des PEE dans le cadre du Contrat de bassin Fier et Lac d'Annecy est basée sur le principe de limiter la propagation sur les milieux humides et aquatiques par :

- Élimination de foyers prioritaires et le déterrage précoce de jeunes plantules
- Sensibilisation, communication, information
- Suivi / veille, investigations complémentaires.

Un réseau d'observateurs volontaires a été organisé. L'objectif est de compléter les connaissances acquises lors des diagnostics et de maintenir une veille sur les PEE émergentes.

A ce stade, le nombre de volontaires est suffisant.
Les brochures sont disponibles sur le site : <https://www.sila.fr/>

QUE FAIRE LORS D'UNE POLLUTION CONSTATÉE



Prendre des photos si possible datées et géolocalisées (tel portable)

Si pollution aux hydrocarbures prévenir la gendarmerie 17 et les pompiers 18

Prévenir les services qui assurent la Police de l'eau: OFB 04 50 52 49 14 et la DDT 04 50 33 77 65

Informez la Fédération de pêche 06 70 10 97 22 et l'AAPPMA 07 51 60 69 64

Les informations essentielles à fournir sont votre identité, votre numéro de téléphone, la localisation très précise de la pollution et sa nature (hydrocarbure, eaux usées, couleur, aspect, mortalité piscicole, origine connue ou non).

ECOLE DE PECHE – BILAN DE LA SAISON 2021- C. LAUGIER

Un peu moins de 20 enfants ont participé aux différents stages de pêche organisés par l' AAPPMA Annecy Rivières.

Les autorisations d'organiser les stages ont été obtenues un peu au fil de l'eau, selon la situation sanitaire du moment. Il nous a donc été difficile de lancer des communications de promotions ne sachant pas si les stages pourraient être maintenus.

Les niveaux d'eaux ont été plutôt haut cet été. Certains parcours dit pédagogiques ont difficilement été accessibles pour nos jeunes.

Nous avons dû nous adapter comme tout bon pêcheur !!

Mais comme chaque année des parcours sur le Fier et la Filière ont été privilégiés pour leurs variétés de profils, leurs accessibilités, permettant ainsi un encadrement en toute sécurité.

Entre pêcheurs débutants et pêcheurs un peu plus confirmés, tous ont pu bénéficier de conseils leurs permettant de progresser sur les lancers, la lecture de la rivière ou bien encore les approches des différents postes.

Grâce au statut des ateliers pêche nature, les enfants ont pu, comme lors de chaque stage, avoir à disposition le matériel nécessaire (cannes, moulinets, gilets, cuissardes...) à la pratique de l'activité.

La pêche aux leurres (avec 1 hameçon sans ardillon), et la pêche aux appâts naturels en ruisseaux ont été initiés. Une initiation au toc à la nymphe a également été proposée.

Une grande partie des stages a été également orienté vers le cycle alimentaire des poissons, permettant, de découvrir les différentes macros invertébrées de nos rivières. Les cycles de vie, de la larve à l'insecte, utiles pour l'évaluation de la qualité de l'eau et en cas de pollution.

Un stage automne combiné avec Annecy Lac Pêche a également été organisé.

Carnassier le matin sur le lac en bateau puis pêche à la mouche sur le plan d'eau fédéral de Chênex.

Une belle réussite et de beaux souvenirs pour nos petits pêcheurs avec leurs truites trophée.

Merci à la fédération pour cette facilité d'accès dans le cadre des stages jeunes.

Un travail nous reste est à faire, sur la communication de l'atelier pêche nature de l'AAPPMA Annecy rivière pour améliorer notre réseau. Surtout après cette période difficile.

Nous attendons également avec impatience la mise en œuvre du projet concernant le parcours pédagogique du Thiou.

Ce projet apportera une évolution et une étape d'apprentissage importante pour nos jeunes !!!

Pour la nouvelle saison le calendrier des stages 2022 a été défini :

- Du 4 au 8 juillet de 16h00 à 19h30
- Du 18 au 22 juillet de 16h00 à 19h30
- Du 8 au 12 août de 16h00 à 19h30
- Du 22 au 26 août de 8h00 à 11h30

Clôture de l'AG.

LE PRESIDENT – FRANCIS AUBERT

